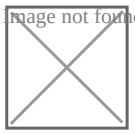

Offre d'achat comptant et au prix acceptée mais...

Par **Man31**, le **23/03/2024** à **15:41**

Bonjour,

Fin novembre je fais une offre d'achat comptant et au prix pour un bien vendu par la DGFIP GPP par l'intermédiaire d'une agence immobilière me disant que les héritiers ont refusé la succession.

Mon offre est accepté et le dossier part chez le notaire de l'agence.

Courant janvier le notaire m'écrit qu'il y a deux héritiers et qu'il va falloir qu'ils donnent leur accord...???

L'un est OK, l'autre pas, ils prennent à leur tour un notaire par chez eux.

La secrétaire du notaire de l'agence me dit début mars qu'on va me faire une proposition amiable de la part de la DGFIP GPP et des deux héritiers.

Je prends finalement à mon tour un notaire qui rentre de congé dans 5 jours.

Qu'est devenue mon offre d'achat acceptée ??

Qui a buggué ?

Quels recours ai-je SVP ?

Dois-je prendre un avocat ?

Je tiens beaucoup à cet achat et je trouve que c'est une façon bien cavalière de traiter un acheteur sérieux que de lui faire endurer tout ça, notamment une possible montée du prix malgré une offre d'achat acceptée.

Surtout de la part des Impôts.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **23/03/2024** à **16:34**

Bonjour,

Si tous les ayants droits n'ont pas accepté votre offre, elle n'est pas "acceptée".
Attendez plus d'infos de votre notaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés